

qui, depuis dix ans, occupait le poste de directeur du scrutin de la circonscription de Davenport. C'est un homme qui échappe à tous les reproches et dont on n'a jamais pu dire de mal. Or on l'a mis à pied sans cérémonie, à son grand étonnement. Je tiens à protester contre ce renvoi, au nom de sa victime comme au nom des habitants de la circonscription.

Il doit y avoir d'autres circonscriptions où l'on a été aussi irrité de certains événements que dans la circonscription de Davenport. Récemment, l'honorable député de Grenville-Dundas (M. Casselman) avait inscrit au *Feuilleton* plusieurs questions portant sur l'administration du service des élections:

1. Dans combien de circonscriptions électorales a-t-on changé de directeur du scrutin, depuis le 1er janvier 1946?

2. Quel est le nom de la personne a) qui remplissait ces fonctions avant cette date, b) qui occupe ce poste depuis ladite date?

3. Pourquoi a-t-on effectué ces changements?

4. Qui a recommandé ces changements?

Voici la réponse:

1. Soixante-deux.

2 et 3 ainsi qu'il suit:

On donne une liste, que je ne lirai pas, de soixante-deux circonscriptions électorales dans lesquelles les directeurs du scrutin sont décédés, ont été congédiés ou ont démissionné ou déménagé. En examinant la liste, je constate que dans la province d'Ontario on a congédié quatre directeurs du scrutin de circonscriptions représentées à la Chambre par des progressistes-conservateurs et un dans une circonscription représentée par un député libéral. Dans trente autres circonscriptions, le directeur du scrutin a démissionné. Neuf ont déménagé hors de la circonscription et huit sont morts; trois ont été remerciés de leurs services parce qu'ils étaient incompetents et trois pour d'autres motifs, pour incompétence politique, je crois.

Je me demande pour quelle raison on a congédié l'honorable,—je l'appelle honorable parce qu'il s'agit d'un homme aussi probe que distingué,—M. Daniel H. Reed, le directeur du scrutin de la circonscription de Davenport? Je n'ai pu en découvrir, mais une rumeur veut que ce soit à cause de son âge. Je ne sais pas quel est son âge, et j'imagine que le ministre ne le sait pas davantage. Je ne vois pas qui pourrait renseigner le ministre à ce sujet. J'ai essayé moi-même de l'apprendre, mais en vain. A tout événement, monsieur l'Orateur, il est en bonne santé. C'est un des meilleurs menuisiers de ce quartier de Toronto et il travaille tous les jours. Si on l'a congédié à cause de son âge, je ferai remarquer au ministre qu'il peut congédier de 25 à 40 p. 100 au moins de tous les direc-

teurs du scrutin au Canada. J'estime donc que c'est un affront aux libéraux de la circonscription de Davenport et à moi-même que d'avoir congédié ce citoyen honorable, qui a rendu des services aussi excellents, sous prétexte qu'il était trop âgé, m'a-t-on dit. Cette excuse n'est pas fondée, monsieur l'Orateur. Il a peut-être plus de soixante-cinq ans; je l'ignore. Je ne connais personne qui le sache. Mais, à mon sens, ce n'est pas la vérité. Pourquoi l'a-t-on congédié? C'est parce qu'il est honnête; voilà pourquoi on l'a remercié. (*Exclamations*) Oui, parce qu'il est honnête et se montre juste pour tous les candidats. En 1935, il avait remplacé un autre titulaire nommé par le gouvernement précédent. Quand il a commencé à dresser les listes de recenseurs, il a suivi la même méthode que celle de son prédécesseur qui, je puis l'affirmer, s'est toujours montré juste.

Après qu'il eut dressé sa liste de recenseurs, j'avais dit à son prédécesseur de partager entre libéraux et conservateurs les nominations de scrutateurs, car ces derniers peuvent choisir leurs propres commis, et les bureaux de scrutin. Nous avons agi de la sorte pendant la guerre, et il n'y avait pas longtemps que la guerre était terminée lorsque je me suis aperçu qu'il n'était que juste de placer tout le monde sur le même pied. Je ne connaissais pas d'autre moyen d'assurer l'harmonie. Je ne voulais pas que les journaux rapportent que, dans ma circonscription, nous ne traitions pas nos amis libéraux avec justice. J'ai toujours constaté qu'il est préférable de se montrer juste et honnête en toutes choses. Quand il a suivi cette pratique, il a accordé, je suppose, au parti conservateur environ la moitié des nominations au poste de président régional d'élection et environ la moitié des bureaux de vote des arrondissements électoraux. Ce geste lui a valu d'être attaqué avec acharnement par mon adversaire depuis dix ans. J'ai raconté tout cela au ministre, ou plutôt à son prédécesseur, feu M. Norman A. McLarty. Cet excellent homme ne se laissait pas intimider et nul ne pouvait l'empêcher d'être juste. Le groupe qui a assiégé le présent ministre ces jours derniers avait également assiégé son prédécesseur. Quand j'eus informé ce dernier de la raison de ces attaques, il n'en a pas tenu compte, mais il a réintégré dans ses fonctions ce bon citoyen libéral. Le ministre aurait dû en faire autant. Il n'aurait pas dû écouter les accusations portées contre cet homme juste et honnête.

Ce qui a fait aboutir l'affaire, récemment, c'est une lettre du directeur général des élections. Le Canada possède le meilleur directeur général des élections qui soit; j'ai